

COV – AD 22.04.2026

rapport de la commission financière

La commission financière a été reçue le 26 mars 2026 par une délégation du COV, soit Mme Céline Grange Volery, directrice, M. Eric Berthoud, administrateur, Mme Stéphanie Giller, responsable des finances, ainsi que Mme Nicole Tille, membre du comité, qui nous ont fourni toutes les informations nécessaires pour nous forger une opinion sur le compte de résultat 2025, ainsi que le compte d'investissements 2025.

Point 5. Finances

Avec un excédent de revenus de plus de 350 kCHF, le compte de résultat 2025 montre une bonne maîtrise des dépenses. La ComFin relève toutefois que les résultats sont, d'année en année, excédentaires, ce qui doit inciter le comité directeur à travaillé plus finement lors de l'élaboration des budgets. En effet, le cumul des excédents pour les différences associations représente une part non négligeable dans les finances des communes, générant des craintes et des choix arbitraires lors de l'élaboration des budgets. Ce cumul péjore d'une part les budgets communaux, mais aussi certaines dépenses nécessaires pour le district et sa population.

La ComFin relève de plus que le capital propre (ligne 298 du bilan) du COV se monte à plus de 4.5 mio CHF, ce qui permettra, en cas d'excédent de charges, de compenser sans autre le manco, sans demande de rallonge aux communes.

De plus, si l'on se réfère aux recommandations de la conférence des directeurs cantonaux des finances, il est recommandé que le degré de couverture du capital propre soit de l'ordre de 12% des charges courantes. Dans le cas du COV, une première estimation fixerait le montant minimum de capital propre à préserver à env. 1.7 mio CHF. Le comité directeur a ainsi une certaine marge pour gérer d'éventuels excédents de charges.

Référence : Manuel de la Conférence des directeurs cantonaux des finances, Recommandation no 18 sur les Indicateurs financiers, Tableau 38 - Degré de couverture du capital propre :
cf. https://www.srs-csppc.ch/sites/default/files/pages/re_18.pdf

Concernant les investissements 2025, la ComFin a reçu toutes les explications demandées. Pour le futur, nous recommandons que la planification financière des investissements soit mise à jour et communiquée de manière transparente.

Sur la base des éléments qui précèdent, la ComFin encourage le comité directeur à tenir compte des recommandations énoncées ci-dessus et donne son préavis favorable en vue de l'approbation des comptes 2025.

Châtel-St-Denis, le 14 avril 2026

La commission financière

Noémie Berthoud
membre



Charles Ducrot
membre



Laurent Menoud
président

